



Obligations du Notaire lors d'une succession

Par **ocb013**, le **24/11/2010** à **17:19**

Bonsoir,

Lors d'une succession entre 5 héritiers, il est parfois difficile de se mettre tous d'accord sur plusieurs sujets comme l'évaluation des biens. Lors de l'évaluation, il m'a semblé que le notaire avait pris parti et nous nous dirigeons vers une sous-évaluation des biens pour ne pas payer l'ISF et moins de droits de succession. Dans de tels cas, le notaire n'a-t-il pas des devoirs de conseil envers les autres héritiers afin de les informer que la direction prise n'est pas légale? Quelles sont les obligations générales d'un notaire lors d'une succession?

Merci et Meilleures Salutations